

# Chèques Activités Jeunes

Andrézieux-Bouthéon

SPORT

CULTURE

LOISIRS

DE 4 À 18 ANS



## Un coup de pouce pour leurs loisirs !

La Ville d'Andrézieux-Bouthéon propose une aide pour les familles sous forme de Chèques Activités Jeunes (CAJ). Recevez jusqu'à 70 € par enfant de 4 à 18 ans (selon conditions de ressources) pour accéder aux activités sportives et culturelles sur la commune.



Infos auprès du  
**SERVICE DES SPORTS**  
ou sur [andrezieux-bouthéon.com](http://andrezieux-bouthéon.com)

## Pour qui ?

**Vous habitez à Andrézieux-Bouthéon et votre quotient familial est inférieur ou égal à 1200 ? Vous avez droit aux Chèques Activités Jeunes (CAJ) d'une valeur de 20 à 70 euros, selon vos ressources, pour chaque enfant âgé de 4 à 18 ans (au 31 décembre de l'année en cours).**

## Comment ?

**Contactez le Service des sports entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 octobre pour prendre rendez-vous et apportez les documents originaux suivants :**

- livret de famille,
- justificatif de domicile (de moins de 3 mois),
- justificatif de quotient familial (de moins de 3 mois),

**ou gagnez du temps en les envoyant par mail à [caj@andrezieux-bouthéon.com](mailto:caj@andrezieux-bouthéon.com) avant le 28 octobre.**

## Pour quoi ?

**Les CAJ permettent de financer certaines activités sportives et culturelles sur la commune, par exemple :**

- à l'Ecole municipale des sports (EMS)
- au conservatoire François Mazoyer
- au Théâtre du Parc (cours de théâtre uniquement)
- dans les associations sportives et culturelles adhérentes
- au collège Jacques Prévert, pour l'UNSS

**Bon à savoir !** Les CAJ sont valables jusqu'au 15 novembre de l'année en cours pour le paiement de la saison à venir.  
Non échangeables, non remboursables.  
Non rétribués en cas de perte.



04 77 36 24 80



20 à 70 €



Liste des adhérents



**SERVICE DES SPORTS**  
Uniquement sur rendez-vous :

04 77 36 24 80